



**Article 10 Déclaration de transparence concernant le**  
**Brown Advisory US Sustainable Growth Fund (le**  
**« Fonds »)**  
**Code LEI : 635400YQDOEVKMPDS494**  
**un compartiment de Brown Advisory Funds plc (la**  
**« Société ») préparé par Brown Advisory (Ireland) Limited (le**  
**« Gestionnaire ») Brown Advisory LLC (le « Gestionnaire »)**  
**1<sup>er</sup> janvier 2023**

Les termes et expressions définis dans le supplément au prospectus de la Société concernant le Fonds auront la même signification, sauf définition contraire dans la présente Déclaration de transparence de l'Article 10.

**a) Résumé**

L'objectif du Fonds est de réaliser une plus-value en capital en investissant principalement dans des actions américaines. Le Fonds vise à atteindre son objectif d'investissement en investissant au moins 80 % de son actif net dans des titres de participation d'entreprises américaines qui, selon le Gestionnaire d'investissement, disposent de fondamentaux solides et de modèles commerciaux durables sur le long terme. Le Fonds investit principalement dans des titres de sociétés de moyenne et grande capitalisation dont le Gestionnaire d'investissement estime qu'elles :

- ont des perspectives de croissance des bénéfices supérieure à la moyenne à l'avenir ; et
- mettent en œuvre efficacement des stratégies commerciales durables qui stimulent la croissance des bénéfices.

Ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales/sociales, mais n'a pas comme objectif l'investissement durable. Le Gestionnaire d'investissement s'attend à ce que 80 % des investissements du Fonds se fassent dans des sociétés dont il a été déterminé qu'elles constituent des investissements durables. Les 20 % restants peuvent également intégrer des investissements durables, mais sont également autorisés à inclure d'autres investissements favorisant d'autres caractéristiques environnementales et sociales. Ces 20 % peuvent également se composer de toute trésorerie que le Fonds n'a pas encore allouée à un investissement ou à des fins de liquidité ou de couverture de change par le biais des IFD.

Le Fonds cherche à éviter les investissements qui ont une importante incidence négative sur la société ou l'environnement, en particulier en l'absence d'efforts manifestes pour réduire le préjudice auquel ils contribuent. Lorsqu'une société en portefeuille est réputée avoir une incidence négative importante sur l'environnement ou la société, et que la diligence raisonnable (y compris l'engagement) avec la société indique que le préjudice est systémique et entraîne une réduction de l'investissement du Fonds, et qu'il est en outre est peu probable que le préjudice soit atténué dans l'horizon d'investissement du Gestionnaire d'investissement, celui-ci quittera la position.

En pourcentage du portefeuille du Fonds, le Gestionnaire (en collaboration avec le Gestionnaire d'investissement) a déterminé que le Fonds sera exposé à 0 % à des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu du Règlement sur la taxonomie (Investissements alignés sur la taxonomie). Toutefois, les investissements sous-jacents au Fonds peuvent être dans des investissements durables.

Le Fonds promeut les caractéristiques environnementales et sociales par le biais de facteurs de développement durable qui se caractérisent par des « *Avantages commerciaux durables* » (« **ACD** »). Les sociétés en portefeuille peuvent utiliser les ACD de trois manières différentes pour améliorer leur situation financière : (i) Croissance du chiffre d'affaires ; (ii) Amélioration des coûts ; et/ou (iii) Amélioration de la valeur de franchise. Les entreprises bénéficiant d'ACD par nature promeuvent des



facteurs environnementaux ou sociaux par le biais de l'ensemble ou d'un sous-ensemble de leurs produits, services ou opérations durables.

La stratégie d'investissement du Fonds visant à promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales est une stratégie d'actions « long-only », intégrée aux critères ESG et gérée activement qui vise à générer une croissance du capital et des rendements compétitifs ajustés au risque par le biais d'un portefeuille concentré de sociétés qui, selon le Gestionnaire d'investissement, offrent des forces fondamentales durables, des avantages concurrentiels durables et des valorisations attrayantes. La stratégie intègre la recherche ESG exclusive dans le cadre du processus de recherche fondamentale. Le Fonds recherche des sociétés ayant un avantage concurrentiel certain lié à des ACD spécifiques. Une entreprise est considérée comme ayant un ACD si elle a le potentiel de créer une valeur d'entreprise tangible par le biais de facteurs durables qui peuvent entraîner une croissance du chiffre d'affaires, une amélioration des coûts ou une augmentation de la valeur de la franchise.

Le Gestionnaire d'investissement réalisera une analyse ESG pour chaque société du Fonds, y compris une évaluation des opportunités durables, des risques ESG et d'une bonne gouvernance. Toutes les sociétés en portefeuille doivent posséder au moins un ACD identifiable. Le Gestionnaire d'investissement détermine si une société compte un ACD concret en s'appuyant sur une variété d'informations quantitatives et qualitatives.

Toutes les sociétés ajoutées au portefeuille sont analysées en fonction de divers facteurs de gouvernance applicables. Cette analyse fait partie de l'analyse ESG générale du Fonds. Le Gestionnaire d'investissement intègre cette analyse des facteurs de gouvernance dans ses évaluations ESG.

Le Gestionnaire d'investissement utilise un contrôle des investissements socialement responsables (« **ISR** ») pour confirmer qu'un investissement répond à des considérations sociales, environnementales et éthiques minimales avant l'achat. Ce contrôle est ensuite effectué périodiquement sur les participations du portefeuille après l'investissement afin de surveiller la conformité continue avec ces critères minimaux. Par conséquent, en plus de chercher à obtenir une exposition à des sociétés dotées d'un ACD, le Fonds vise à limiter son exposition à des sociétés et des secteurs particuliers.

Le Gestionnaire d'investissement exclura les sociétés sur la base des informations transmises par des études fiables et indépendantes sur les émetteurs représentés dans le Fonds. Le Gestionnaire d'investissement supervisera la conformité du Fonds aux critères ISR. Des sources variées sont utilisées dans le cadre de cette recherche et peuvent inclure des informations obtenues auprès de sources officielles, d'organisations ou des entreprises elles-mêmes.

L'équipe de recherche ESG du Gestionnaire d'investissement surveille en permanence les sociétés du Fonds, et une surveillance supplémentaire est également effectuée par le biais d'un examen trimestriel de certaines caractéristiques ESG du Fonds. Outre l'analyse ESG exclusive et qualitative, le Gestionnaire d'investissement a accès aux données ESG de fournisseurs tiers.

Les rapports trimestriels sur les participations dans le Fonds sont créés par l'équipe Reporting et Veille stratégique du Gestionnaire d'investissement avec des données issues des évaluations de recherche exclusives qui sont examinées par les gestionnaires de portefeuille. Ces rapports consignent les notations ESG exclusives attribuées à une participation ainsi que les données tierces disponibles.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les objectifs environnementaux ou sociaux promus par le Fonds.